

# COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

## SEANCE ordinaire du 03 mai 2024 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 11      Convocation du 19/04/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ  
M. Stéphane GIRARD

Absent : M. Benjamin LEDOUX

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

#### **Délibération n° 022\_2024 :**

**Avis sur la poursuite des études en vue de l'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol (Société Lightsource bp)**

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la poursuite de ces études, avec 11 voix contre et 1 bulletin blanc.

#### **Délibération n° 023\_2024 :**

**Décision Modificative du Budget annexe Lotissement du Clos des Bruyères 2024**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise la modification suivante :

- . Ouverture de crédits au compte 608 (chapitre 043) = 400 €
- . Réduction de crédits au compte 608 (chapitre 011) = 400 €

#### **Délibération n° 024\_2024 :**

**Décision Modificative du Budget Commune 2024**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise la modification suivante :

- . Ouverture de crédits à l'article 673 = 1 200 €
- . Réduction de crédits à l'article 60618 = 1 200 €

#### **Délibération n° 025\_2024 :**

**Convention entre la Fondation 30 millions d'amis et notre Commune**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de mettre en place cette convention avec la Fondation 30 millions d'amis et autorise M. le Maire à la signer et à établir toutes les démarches nécessaires en lien avec ladite Fondation.

